



Quel travail social avec les jeunes descendants de l'immigration musulmane dans le contexte sociopolitique actuel ?

Rachid Bathoum, Saïd Bouamama, Abdelhamid Gandouz et Barbara Mourin

© Une analyse de [l'IRFAM](#), Liège, 2018 – 11

Présentation

Cette analyse est issue d'une série de réflexions collectives organisées par l'IRFAM portant *sur la mise en place de dialogues entre acteurs d'appartenances convictionnelles diverses et destinés à favoriser le « vivre-ensemble »*. Ces publications — dont certains sont à paraître dans la collection « [Compétences Interculturelles](#) » — proposent un faisceau d'observations sur les jeunes issus de l'immigration et leurs rapports à l'islam, dans leurs singularités et ancrages en Belgique. Aussi, ces travaux coopératifs s'inscrivent dans les démarches de l'association visant la valorisation de recherches dans une perspective d'éducation permanente, de documentation et de formation continue des acteurs du champ socioculturel. L'ensemble des textes a pour objectif de *nourrir la réflexion et la pratique de ces intervenants sur l'articulation entre islams européens et jeunes, à travers l'appréhension de leurs pratiques sociales (présence et visibilité dans l'espace public, associatif...), ainsi que leur expression (revendications, participation à des débats, etc.)*. Chaque analyse propose un cadrage théorique et nourrit la thématique de données empiriques ou d'illustrations. Ces brefs textes examinent en particulier des expériences de travail social ou éducatif menées auprès de jeunes de culture musulmane, dans diverses localités. Ces approches sont proposées sous trois angles. D'abord, il s'agit d'appréhender l'ancrage contextuel de l'islam en Belgique, à travers le dialogue nécessaire à la compréhension. Ensuite, intervient une focalisation sur les modes de construction identitaire des jeunes musulmans et de leur religiosité, à travers leur socialisation et le regard qu'ils y posent. Enfin suit une mise en avant des « pratiques sociales » des jeunes, notamment à travers le regard de travailleurs sociaux et éducateurs proches de ce public. Le tout permet d'éclairer les modes d'action et de proposer des recommandations pour un travail de développement avec cette population. Les contributions proposées se situent au carrefour de différentes disciplines, riches de leurs clés de lecture et approche singulière, offrant au lecteur des décodages pluriels sous une forme aisée d'accès.

Les contributeurs de ces dossiers sont de proches correspondants de l'IRFAM. Ils ont été mobilisés par l'association à l'occasion de l'exposition « [L'Islam, c'est aussi notre histoire](#) » mise en œuvre par [TEMPORA](#) à Bruxelles, en 2017 et 2018. En effet, au sein de cette exposition, l'IRFAM fut chargé d'organiser des forums afin de débattre de l'islam, *ici et maintenant*. Ces forums furent conçus comme autant de dialogues interculturels et soulignent l'importance de l'éducation non formelle, dans le cadre d'un processus de débats démocratiques relatif aux conjonctures sociopolitiques et au climat social qui dépassent les réalités du terrain — et poussent les acteurs à s'interroger sur leurs pratiques professionnelles. Les témoignages entendus lors des forums et les analyses qui en sont faites rendent compte de trajectoires de vie de (jeunes) musulmans belges et du rapport qu'ils ont construit avec l'altérité et l'adversité. Les débats issus de ces rencontres permettent d'égrener différents facteurs auxquels il faut être attentif lorsque l'on appréhende la diversité religieuse et singulièrement la présence musulmane dans notre société. Aussi, cette pratique et les analyses qui s'en sont suivies ne sont pas étrangères à l'intention politique d'endiguer la haine, les marques de rejet et d'incompréhension réciproque qui peuvent obstruer les relations de qualité entre personnes porteuses de philosophies diverses, en rehaussant le débat et en offrant un espace où le citoyen peut s'exprimer, en tant qu'acteur social sur un devenir commun. En sus des présentes analyses, le lecteur peut également découvrir les bases méthodologiques et les résultats pratiques de ce travail d'animation dans [l'étude](#) publiée sur le site de l'institut.

L'analyse présentée sous cette couverture est une réflexion menée par diverses associations réunies à Bruxelles. Rachid Bathoum, Saïd Bouamama, Abdelhamid Gandouz et Barbara Mourin exposent les échanges qui s'y sont déroulés. Est questionnée la pertinence de la réponse sécuritaire face à la radicalisation des jeunes de quartiers populaires, principalement descendants de l'immigration maghrébine de confession musulmane en donnant, notamment, la parole à ceux-ci.

Pour citer cette analyse

Rachid Bathoum, Saïd Bouamama, Abdelhamid Gandouz et Barbara Mourin, « Quel travail social avec les jeunes descendants de l'immigration musulmane dans le contexte sociopolitique actuel ? », dans Morgane Devries et Altay Manço, *L'islam des jeunes en Belgique Facettes de pratiques sociales et expressives*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 201-210.

Quel travail social avec les jeunes descendants de l'immigration musulmane dans le contexte sociopolitique actuel ?

Rachid Bathoum, Saïd Bouamama, Abdelhamid Gandouz et Barbara Mourin

« On se sent pointé du doigt »¹
« On cherche à isoler les musulmans »
« Je manque de confiance en l'avenir »
« Avant c'était comme ça aussi... ça s'est aggravé »
« On nous considère comme de potentiels terroristes »
« Être jeune Maghrébin et musulman est un handicap »
« Je sens la peur de la population envers les musulmans »
« Nous vivons dans un climat de tensions, on a peur pour nos proches... »
« On se méfie de l'entourage, on est en insécurité, on a peur des regards »
« Nous subissons des regards accentués : pas de vivre sa religion, on a peur »

Aujourd'hui, nous baignons dans une déferlante de messages d'amalgames, de sentiments négatifs et surtout nous assistons à une libération de la parole raciste, principalement adressée aux musulmans. Si cette situation dure depuis trente ans, les choses empirent suite à la vague d'attentats « djihadistes » dans les pays occidentaux. La cible principale de cette parole, notamment dans les pays francophones, est la jeunesse descendante des immigrations maghrébines de confession musulmane. Ce discours sert de justification à une ligne politique quasi exclusivement sécuritaire. Au racisme anti-arabe de la période précédente tend ainsi à se substituer un racisme antimusulman.

Devant la polysémie dans l'utilisation du terme « racisme », il n'est pas inutile de rappeler ici ce que recouvre ce concept. Albert Memmi est sans doute celui qui a proposé la définition la plus aboutie du processus social qu'est le racisme : « *Le racisme est la valorisation généralisée et définitive de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège* » (Memmi, 1982, 98-99). C'est une globalisation conduisant à l'amalgame, une accusation qui part de la généralisation à tout un groupe social du comportement d'une personne ou d'une minorité, l'affirmation de l'existence de différences incompatibles conduisant à des postures de suspicions ou de peur. Dans le cas du rejet qui frappe la population musulmane issue de l'immigration en Europe, nous sommes bien en présence d'une nouvelle figure du racisme succédant au racisme biologique du 19^e siècle et au racisme culturaliste du 20^e.

Le raidissement idéologique, par exemple, d'une partie de la classe politique belge qui porte un discours autour de la radicalisation des musulmans et agite la remise en question du droit du sol fait renforcer l'islamophobie ambiante. Un discours islamophobe décomplexé émerge et assigne les musulmans à des positions invalidantes. Les consciences s'habituent à cet amalgame qui prend en otage l'ensemble des immigrés musulmans et leurs descendants. Plus spécifiquement, les jeunes hommes musulmans cristallisent les contradictions nationales et internationales. Des regards haineux convergent vers eux, ils sont le corps visible et invisible, on parle d'eux sans les voir, ils hantent les esprits. Surtout, les discours sur et autour des musulmans fleurissent, sans que la parole ne soit donnée aux principaux intéressés. La couverture médiatique comme la texture de nombreuses interventions politiques construisent ainsi la figure d'un musulman dangereux en raison de « l'essence » de sa foi. Pour ce faire, les « musulmans » sont construits comme bloc homogène et l'islam comme réalité anhistorique incapable d'adaptation aux contextes. Ces approches essentialistes d'en haut irriguent les sociétés européennes depuis plusieurs décennies avec, en conséquence, le développement d'une islamophobie grandissante d'en bas.

Face à ces constats de plus en plus criants, une plate-forme d'associations, de structures publiques et de services sociaux de première ligne² se réunit en Belgique francophone, depuis 2016, et questionne la pertinence de la réponse exclusivement sécuritaire aux phénomènes, réels ou supposés, de radicalisation des jeunes des quartiers populaires, principalement descendants de l'immigration maghrébine de confession musulmane. Ladite radicalisation est appréhendée comme un processus isolé occultant un processus de « radicalisation en miroir », ou « coradicalisation », où la radicalisation raciste suscite entre autres une radicalisation dite « djihadiste ».

¹ Paroles de jeunes d'origine maghrébine participant à une plateforme de réflexion.

² La plateforme animée par la maison de jeunes « Vision » (Schaerbeek), la maison de jeunes « Regard » (Evere), l'association « DéClik » (Saint-Gilles) et la maison de quartier « Le Squad » (Colfontaine).

L'approche unilatérale masque les causalités sociales poussant une extrême minorité de jeunes à être réceptifs aux discours dits « djihadistes ». Elle évacue, enfin, les multiples autres réactions possibles face aux causalités sociales : militantisme social, actions culturelles, démarches pédagogiques, etc.

Les constats de départ des intervenants de première ligne convergent : le climat sécuritaire actuel ne fait que renforcer la stigmatisation des communautés musulmanes et favorise la montée des discriminations à leur encontre. Ces groupes subissent d'une manière ou d'une autre les soubresauts d'une actualité qui les dépasse. Ils sont devenus la figure de la peur qui canalise toutes les haines : *de présumés musulmans, ils sont mutés en présumés coupables*.

La plate-forme d'intervenants sociaux a ainsi choisi de donner la parole aux jeunes lors de moments de réflexions et d'échanges, afin d'exprimer leurs réalités et leur détermination à lutter contre les discriminations, contre l'islamophobie et pour l'égalité des droits. Parmi ces jeunes, certains sont des intervenants sociaux. Tous sont confrontés à des discours et des comportements stigmatisants face auxquels ils se sentent démunis³. En guise de réponse, ils réclament un espace-temps à partir duquel développer des repères et une analyse critique et politique, mais aussi déployer des pistes d'actions socioculturelles.

Nous avons ainsi rencontré à de multiples reprises un groupe de vingt-six jeunes de 20 à 23 ans, hommes et femmes, principalement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans cet article, nous livrons une synthèse « brute » de leurs témoignages pour permettre au lecteur de « sentir » le poids de la stigmatisation que portent les héritiers de l'immigration maghrébine, après, notamment, les actes terroristes perpétrés le 22 mars 2016 à Bruxelles. Il est aisé d'en faire le lien avec les représentations induites par le discours sur le radicalisme. Ces témoignages, mis en exergue, croisent, du reste, ceux de leurs prédécesseurs, les jeunes descendants de l'immigration marocaine et turque à Bruxelles, dans les années 2000 : pour la génération du 11 septembre aussi, la situation avait « créé des tensions et des peurs » (Mançou U., 2012, 39).

Construction politique d'une déviance annoncée

En 1986, Roger Nols, bourgmestre populiste de Schaerbeek, arrivait à dos de chameau sur la place de la maison communale, caricaturant ce qui aurait résulté, selon lui, de l'extension du droit de vote aux étrangers. L'implicite d'un tel acte est double : un déni de l'appartenance à la communauté nationale belge en renvoyant ces citoyens à une étrangeté, d'une part, et une présentation essentialiste de ces citoyens construits comme ayant une culture incompatible avec la citoyenneté belge, d'autre part. Nous sommes en présence d'un déni de légitimité à être belge. Imaginons simplement la violence d'un tel déni pour des concitoyens nés et socialisés en Belgique dont les parents viennent d'ailleurs.

Où en est-on depuis ? La perception de la population belge envers les groupes minoritaires et plus précisément les Maghrébins, les Turcs, les Subsahariens et les Européens de l'Est a fait l'objet d'une enquête IPSOS en 2009, menée auprès d'un échantillon représentatif de 1392 Belges. Il apparaît que plus de 50 % des personnes interrogées n'ont jamais eu de contacts avec des personnes de ces origines. Par exemple, 54 % des Belges n'ont aucun lien avec des personnes d'origine maghrébine. En toute logique, une majorité des interviewés n'a jamais eu d'expérience positive avec des personnes issues de ces minorités. De même, dans 63 % des cas, pas d'expérience négative vécue non plus. Cependant, plus de 60 % des interviewés estiment qu'une expérience négative peut justifier des réactions racistes. Il est également à noter que les participants ressentent des sentiments de sympathie allant des Européens occidentaux et des Américains (les plus sympathiques) aux Maghrébins (les moins sympathiques) en passant de manière dégressive par les Asiatiques, les Subsahariens, les Turcs et les Européens de l'Est.

Ce n'est donc pas essentiellement l'expérience relationnelle négative ou positive qui détermine la subjectivité, mais d'autres facteurs. Soulignons-en deux. Le premier pourrait s'intituler « le passé qui ne passe pas », c'est-à-dire un héritage de représentations sociales négatives et de préjugés hérités de l'histoire qui n'a pas été déconstruit par nos institutions scolaires, nos programmes culturels, nos reportages médiatiques. Le second est l'impact des discours médiatiques et politiques des trois dernières décennies et de leurs amalgames. Le cumul des deux conduit inévitablement, sur du plus ou moins long terme, à un terrain favorable à l'islamophobie.

Si 7 % des interviewés savent que les races humaines n'existent pas, 32 % d'entre eux estiment qu'« il y a des races plus douées que d'autres ». Toutefois, une majorité parmi les personnes sondées reconnaît que les minorités rencontrent plus de difficultés d'accès au logement, au marché de l'emploi, à l'entrée des boîtes de nuit. Pourtant, la même majorité estime que les membres des minorités ne souffrent pas de limitations dans l'accès aux allocations de chômage et à l'enseignement. De plus, 35 % des interviewés estiment que les Maghrébins représentent une menace pour notre culture et nos usages, 48 % pensent qu'ils viennent en Belgique

³ Par exemple, le sentiment de devoir sans cesse se justifier et/ou se démarquer a fortement été présent dans les témoignages recueillis au cours de l'expérience.

pour profiter du système de sécurité sociale. Près de 56 % d'entre eux estiment que les problèmes de criminalité ont augmenté depuis l'arrivée des Maghrébins en Belgique.

Ces résultats qui se confirment d'enquête en enquête semblent être généralisables à l'ensemble de l'UE⁴. Ils mettent en avant une perception globalement négative des populations d'origine étrangère et en particulier maghrébine, en dépit de l'absence de contact avec ces populations, dans la majorité des cas. Même si de nombreuses études en sciences sociales viennent démentir ces différentes affirmations négatives (Manço A. et coll., 2017), elles subsistent et s'étendent. *Dès lors, comment sont alimentées ces représentations, qui ne s'appuient sur aucune expérience vécue ?*

La réponse se trouve donc en partie dans les représentations véhiculées par les médias, le comportement souvent pointé de certaines zones de police et les discours de certains politiques qui n'hésitent plus, depuis plusieurs années, à stigmatiser les jeunes descendants de l'immigration maghrébine. Le tout amplifié par l'anonymat des vociférations sur les forums du Net.

Ce qui se met en place est ainsi une vision déformée du réel qui prend un statut de vérité parce que conforté par le jeu politique et l'opportunisme qu'il suscite et par la recherche du scoop et du sensationnel dans la couverture médiatique des faits sociaux. Pour finir, cette vision se teinte d'une coloration essentialiste en attribuant à des faits ou des postures divers des origines culturelles et/ou religieuses « indubitables », imposant des différences d'appréciation : comme le souligne un des participants à la plate-forme, pour le même acte, un meurtrier sera présenté comme un déséquilibré ou comme un « terroriste », selon son origine.

Homme arabe et médias

« Femme de la rue » est un film documentaire belge (2012) traitant des agressions verbales à caractère sexiste dans le quartier Anneessens–Lemonnier, au centre de Bruxelles, un espace caractérisé par une présence visible des immigrés maghrébins et de leurs héritiers. Il a été réalisé par une étudiante, comme travail de fin d'études et diffusé sur une chaîne flamande et dans un cinéma à Bruxelles. Ce film ouvre le débat sur un sujet jusque-là tabou, secouant la société belge. Le sujet est rapidement repris dans la presse internationale. Une des conséquences de la diffusion de ce film médiatisé est le renforcement des stéréotypes au sujet de l'irrespect à l'égard des femmes par des hommes identifiés comme maghrébins. Des comportements réels sont ainsi propulsés comme caractéristiques d'une population, d'une culture ou d'une religion dans leur ensemble. Suite à cette réaction médiatique, l'administration communale et le parquet de Bruxelles concluent un accord imposant des amendes administratives de 250 euros à toute personne qui aura importuné une femme dans la rue. Tout est dit, le monde découvre, même si des représentations de ce style sont déjà présentes dans les esprits, la figure odieuse du Maghrébin, de l'Arabe sexiste des quartiers pauvres. Coupables d'agression, certains Arabes de ce quartier le sont, mais, hélas, sont-ils les seuls à en être coupables là et ailleurs dans l'ensemble de la société belge ? Pourtant, cette stigmatisation objectivée sans contextualisation, livrée uniquement à leur rencontre, sans filtre analytique n'est pas nouvelle. C'est un continuum qui date et présente les Arabes « *comme des pervers, une perversion tolérée par leur religion, inscrites dans leurs mœurs transmises et héritées* » (Guénif-Souilamas et Macé, 2004, 48).

Jeunes descendants de l'immigration maghrébine et la police

Le 12 avril 2006, Joe, 17 ans, est tué à Bruxelles par deux jeunes qui en voulaient à son lecteur MP3. Les médias ont insisté sur des auteurs d'origine nord-africaine, même si, peu après, les auteurs se sont avérés être des blancs, Européens, d'origine polonaise. Le quotidien *Le Soir* du 19 février 2010 a publié un article sur la police bruxelloise — et notamment celle de la zone Bruxelles-Midi « *qui s'illustre régulièrement dans les catégories brutalité, humiliations et racisme. Rappelons leurs sinistres performances à la prison de Saint-Gilles ou l'expérience terrifiante et malheureusement loin d'être unique de quatre jeunes Arabes arrêtés arbitrairement, tabassés, injuriés, humiliés par des policiers de cette même zone en août 2009. Cette répétition ne permet plus de parler de "bavures", mais bien de violence organisée, de l'aveu même d'anciens policiers de la zone* ».

Le terme récurrent de « bavure » quand les faits sont devenus indéniables empêche de penser la dimension systémique et ce faisant d'agir réellement sur l'institution policière. Ne sont ainsi pas interrogés les contrôles au faciès récurrents, les politiques de surveillance particulières de certains territoires, les missions données aux forces de l'ordre, etc. Le résultat en est le développement d'un rapport méfiant à la police exacerbant encore les tensions. Avant même que d'être soi-même confronté à la police, l'habitant d'un quartier populaire et, plus particulièrement, le jeune hérite d'une mémoire en termes de contrôle abusif, d'humiliation et de violences impunies, de couverture orientée des événements, etc.

Maghrébins et discours politiques

Ce type de dérives semble comme autorisé par les prises de parole des plus hauts responsables politiques du pays. Le 20 janvier 2016, le journal *La Libre Belgique* rapporte, par exemple, que Jan Jambon, ministre de

⁴ Voir les résultats de l'Eurobaromètre sur la discrimination réalisé en 2015 (http://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/S2077_83_4_437_ENG).

l'Intérieur (N-VA), a affirmé que le terroriste Salah Abdeslam⁵, en fuite à l'époque, devait bénéficier de soutiens dans la communauté musulmane de Belgique... Ces généralisations renforcent l'idée que les descendants des immigrés et leurs parents ne sont pas d'ici et ne peuvent pas l'être ; ils sont génétiquement et collectivement inadaptés.

Jeunes d'origine maghrébine et discriminations raciales

En 1998, une étude réalisée par l'OIT montre que les candidatures de Belges de souche et celles de Belges d'origine marocaine sont traitées différemment pendant la procédure d'embauche. Les chiffres montrent que, dans les trois régions du pays, il y a discrimination tant lors de la sélection et du recrutement que lors de la prise de contact avec les responsables du personnel (Nayer et Smeeters, 1998). En 2005, l'Université Libre de Bruxelles et la Katholieke Universiteit Leuven confirment la répartition « ethnique » des emplois, des statuts et des salaires (ethnostratification). Il ressort également de cette recherche que quasiment une personne d'origine étrangère sur deux est victime de discrimination au moins une fois durant sa recherche d'emploi (Martens, Ouali et coll., 2005). En 2015, puis en 2017, l'étude *Monitoring socio-économique : marché du travail et origine*, réalisée par Unia (Centre interfédéral belge pour l'égalité et contre la discrimination) et le Service Public Fédéral Emploi⁶ montre que le taux d'emploi moyen pour les 18 à 60 ans est de 66 % pour l'ensemble du pays. Mais il grimpe à 74 % pour les travailleurs d'origine belge. Il est encore supérieur à 50 % pour les Belges d'origine européenne (les 14 premiers pays de l'UE). Le taux d'emploi chute cependant à 43 %, tant pour les Belges d'origine turque que maghrébine. Et à moins de 40 % pour les Belges d'origine subsaharienne. L'ethnostratification des emplois est désormais une réalité attestée de manière répétitive : une personne d'origine étrangère sur deux a un emploi faiblement rémunéré, une sur trois est employée à temps partiel et les personnes d'origine étrangère sont très représentées dans les secteurs de l'intérim, du nettoyage et de l'Horeca. De plus, depuis 2008, les chiffres conjoints de European Network Against Racism (ENAR), d'Unia, d'Amnesty International, du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX) et du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB)⁷ attestent que les musulmans de Belgique font l'objet de discriminations persistantes, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et de l'accès aux services publics et privés. Selon les chiffres cités par ENAR⁸, sur l'ensemble des dossiers de discrimination « religieuse », près de 80 % visent les musulmans. En cause, principalement les médias (51 % des plaintes), le monde professionnel (19 %) et l'enseignement (11 %). Sur l'ensemble des nouveaux dossiers concernant des musulmans traités par Unia⁹, 58 % présentent des signes d'islamophobie et 23 % contreviennent aux lois anti-discriminations. Amnesty International¹⁰ et MRAX¹¹, entre autres, pointent, en particulier, l'exclusion de l'enseignement et des stages pour les étudiantes qui portent le foulard.

La couverture médiatique et politique des discriminations est, en outre, inversement proportionnelle à leur ampleur. Ce déni de la réalité vécue et subie ajoute une violence à celle que constitue la discrimination elle-même. Les trajectoires de « repli sur soi » et/ou de « radicalisation » d'une partie de la jeunesse ne peuvent pourtant ni se comprendre ni se combattre sans la prise en compte des causalités structurelles.

Nommer, comprendre et agir

Aujourd'hui, s'interroger sur la vie dans les quartiers populaires ne peut se faire sans aborder les questions des discriminations et de l'islamophobie, une des formes contemporaines du racisme.

Spécificités des discriminations actuelles envers les descendants des migrations postcoloniales

Le discours ambiant véhicule l'idée que « certaines immigrations ont mieux réussi que d'autres leur intégration ». Si toutes les migrations ont subi les mêmes difficultés, le « sous-titre » de ce discours serait : « le problème viendrait d'eux ». Ce discours correspond spécifiquement aux descendants des immigrés postcoloniaux, c'est-à-dire, globalement, ceux issus de régions hors Europe, longtemps colonisées par divers États de ce continent.

S'il existe une différence entre ces migrations et les autres, elle ne réside pas dans l'ampleur des violences ou des discriminations subies : en effet, pour les Italiens et les Polonais, par exemple, l'empreinte discriminatoire a été tout aussi importante. Le discours reconstruit après-coup d'une « intégration harmonieuse » émerge au même moment où s'enclenche la stigmatisation des nouveaux arrivants. « L'intégration harmonieuse » est une

⁵ Le 23 avril 2018, Abdeslam est condamné par la justice belge pour « tentative d'assassinat à caractère terroriste » à 20 ans de prison ferme. Le jugement concernant les attentats de Paris devrait se tenir vers 2020 (www.liberation.fr/france/2018/04/23/la-justice-belge-condamne-salah-abdeslam-a-vingt-ans-de-prison_1645348).

⁶ www.emploi.belgique.be/MonitoringSocEc2017.

⁷ <http://ccib-ctib.be>.

⁸ www.enar-eu.org/Reports.

⁹ www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/statistiques/chiffres-dunia.

¹⁰ www.amnesty.be/camp/discrimination/autres-thematiques/article/les-musulmans-victimes-de.

¹¹ <http://mrax.be/wp>.

réécriture romancée de l'histoire des immigrations passée au service du rejet des immigrations présentes. Est-ce à dire qu'il n'y a aucune différence ? Non, bien entendu, mais ces différences n'ont rien à voir avec la culture et avec la religion. L'empreinte discriminatoire pour les premiers s'est arrêtée à ladite « première génération » dans le contexte d'intégration européenne, tant que le rythme de la croissance économique a justifié leur présence dans les pays d'installation. Pour la première fois dans l'histoire européenne, avec les Maghrébins et les Subsahariens, on a, par contre, pu observer *une transmission transgénérationnelle et massive du stigmatisme xénophobe*. Par ailleurs, à la différence des migrations intraeuropéennes, dans le cas présent, il n'est pas possible de parler d'une mutualisation économique entre les pays d'origine et d'installation des migrants. Au contraire, par de multiples aspects, les processus de colonisation se poursuivent, à travers des échanges économiques iniques entre le Nord et le Sud de la planète, suscitant pauvreté, frustrations, guerres civiles et régionales et, bien entendu, des mouvements de révolte et des fuites de populations.

Aussi, la question centrale n'est donc pas le « déficit d'intégration » de telle ou de telle communauté, mais bien la transmission des discriminations à leur rencontre.

Discriminer, c'est la tendance à *traiter en inégaux des égaux*. Faire reculer les discriminations qui sont des ruptures d'égalité suppose donc une logique volontariste s'attaquant aux espaces où se jouent les discriminations : procédures d'embauches, critère du contrôle d'identité, critères de sélection explicites, mais aussi implicites, etc. Mais discriminer c'est aussi *traiter également des inégaux*, c'est-à-dire ne pas tenir compte des inégalités de départ. Seule une logique de compensation des inégalités de départ (« *discrimination positive* ») peut, de ce fait, rétablir une égalité (« *rééquilibrage structurel* »).

Partant d'une excellente intention visant à éviter la « démobilité » des sujets confrontés à la discrimination, de nombreux programmes ont mis en avant des exemples de réussites de jeunes de quartiers populaires (« *valorisation des diversités* »). Le danger est ici de renvoyer aux jeunes rencontrant des difficultés l'entière responsabilité de leur situation, surtout lorsque ces actions sont les seules proposées. Elles risquent de contribuer à masquer les causes structurelles des discriminations.

Par ailleurs, la teneur et l'intensité des discriminations et des politiques de lutte contre elles peuvent évoluer au travers de l'histoire d'un pays ou d'une région. Leurs impacts ne sont pas non plus les mêmes d'une génération à l'autre. Ainsi, la « première génération » possédait une protection psychologique contre les discriminations subies : le projet de retour au pays. Cette protection disparaît pour les générations qui suivent et qui affrontent le vécu discriminatoire généralement assez tôt : orientation scolaire, recherche de stage, contrôles « au faciès », recherche d'emploi, recherche de logement...

Impacts des discriminations sur les individus et les groupes

Ces impacts sont multiples : ils poussent à l'aliénation et à la marginalité (violence contre soi, autocensure, processus de retrait ou des décompensations psychiques, repli socioculturel, étant donné que le message reçu est celui de l'indésirabilité...). Il est impératif de donner aux jeunes qui subissent ces discriminations des grilles de lecture qui leur permettent de sortir de cette vision dépressive et culpabilisante d'eux-mêmes. Dans le cas contraire, d'autres s'en chargent, l'offre djihadiste, pour une minorité de jeunes, par exemple. Même pour cette minorité la véritable question est celle de l'analyse du devenir nihiliste : « *que s'est-il passé, dans la trajectoire de ces jeunes, qui les rend sensibles à ce discours ?* »

Pistes pour le travail social

La première étape de la lutte contre les discriminations est la visibilisation des mécanismes de domination afin de donner des grilles de lecture permettant de sortir de l'explication individualisante (« mon échec »). *En réalité, plus que la question du vivre-ensemble, c'est celle du « vivre égaux » qui se pose et par extension, celle du rôle de l'intervenant social dans un contexte d'inégalités.*

Le travail social se construit sur un paradoxe : il est initié par des politiques avec une volonté sous-jacente de contrôle de la population et mené par des travailleurs sociaux qui ont la volonté de se mettre au service des populations avec lesquelles ils travaillent. Néanmoins, au moins deux modèles d'intervention sociale sont identifiables et s'opposent dans ce champ (Bouamama, 2010) :

- *Le modèle civilisateur* : les publics sont dépossédés de leur savoir et de leur révolte, c'est l'intervention du travailleur social qui leur apprend ce que doit être leur vie — autrefois, au nom d'une morale, aujourd'hui au nom de « l'intégration », de la « déradicalisation », de la lutte contre le « communautarisme », etc.
- *Le modèle de l'alliance* : le travailleur social reconnaît l'expertise et la légitimité de la révolte des publics avec lesquels il travaille et se met au service de la visibilisation de leurs revendications, pour en faire des moteurs et des acteurs de changement social.

Concrètement, « *visibiliser* », c'est produire, diffuser, discuter, valoriser les récits, les parcours de vie des publics, en l'occurrence les jeunes issus des migrations. Éclairer l'impact des discriminations sur les parcours des jeunes, par exemple, ce serait décrire des « carrières » de discrimination, en identifier les dimensions systémiques, souvent indépendantes de la volonté des acteurs discriminants et discriminés. Mais, c'est également

montrer comment des « rescapés » d'une carrière de discrimination s'en sont sortis, les mécanismes collectifs et individuels de résilience, au besoin, avec des exemples tirés de l'histoire sociale¹² : permanences et ruptures dans les politiques, pratiques et représentations à l'égard des descendants de l'immigration, etc.

Le travail de *conscientisation* nécessite d'analyser collectivement les effets concrets de certaines politiques publiques sur le parcours singulier des jeunes : déconstruire les lectures centrées exclusivement sur les facteurs personnels (le mérite) comme les visions qui essentialisent les cultures pour comprendre les inégalités sociales, objectiver l'efficacité des dispositifs sociaux à l'aide d'indicateurs pertinents, identifier les incohérences entre actes et discours des décideurs, les pièges et les tremplins présents dans les structures, relier les parcours aux évolutions des contextes politiques et économiques... (Manço et Gatugu, 2018).

Pour faire face aux discriminations, il est également nécessaire de soutenir *l'acquisition des outils de construction du collectif* : la lutte contre les discriminations ne peut se satisfaire de l'accompagnement d'une démarche individuelle. Deux conditions doivent être réunies pour y parvenir : porter la certitude que la solution se trouve, au moins en partie, dans les savoirs des publics et soutenir la dynamique des collectifs dans les milieux populaires.

Cela revient à repenser le travail social pour construire une « *relation d'alliance* » : interroger les similitudes et les différences qui peuvent exister entre travailleurs sociaux et publics, et au sein des groupes de jeunes diversifiés, dont certains peuvent faire état de situations sociales ou scolaires plus favorables que d'autres. Identifier les mécanismes institutionnels qui ont permis ces issues favorables, mais également identifier les alliances qui ont pu être construites entre offres structurelles et efforts des intéressés afin de donner confiance aux acteurs. Décrire les décalages entre le vécu et les visions des habitants des quartiers populaires et ceux des travailleurs sociaux, mais aussi entre les visions des franges de populations « concurrentes » : *quelles sont les priorités ? Quelles sont les complémentarités ? Comment récupérer de la dignité ensemble ?* Créer des lieux à partir desquels élaborer des alliances entre des groupes d'acteurs (jeunes de différentes origines, travailleurs sociaux, habitants des quartiers de tout âge et origine, enseignants, responsables locaux, responsables d'entreprises, etc.).

Bibliographie

- Bouamama S. (2010), *Les discriminations racistes : une arme de division massive*, Paris : L'Harmattan.
- Guénif-Souilamas N. et Macé E. (2004), *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Manço A. et Gatugu J. (2018), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A., Ouled El Bey S. et Amoranitis S. (sous la coordination de) (2017), *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants*, Paris : L'Harmattan.
- Manço U. (2012), *Affaires d'identité ? Identités à faire ! Travail social et « vivre-ensemble ». Expérience bruxelloise*, Paris : L'Harmattan.
- Martens A., Ouali N., Van de Maele, M. Vertommen S., Dryon P. et Verhoeven H. (2005), *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles : ORBEM.
- Memmi A. (1982), *Le racisme*, Paris : Gallimard.
- Smeesters B. et Nayer A. (éds) (1998), « La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique », *Cahiers des migrations internationales*, n° 23, Genève : OIT.

¹² Rechercher et diffuser les traces des actes et propos racistes actuels et passés (mémoire des générations précédentes) sur le territoire habité peut être un bon révélateur des mécanismes de la discrimination.